

C. CWS 108

23 novembre 2018

-03

Re: Établissement des équipes d'experts du CWS suivantes : l'Équipe d'experts en technologie de la chaîne de blocs, l'Équipe d'experts 3D et l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique

Madame,
Monsieur,

À sa sixième session, tenue du 15 au 19 octobre 2018, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) est convenu de créer les nouvelles tâches suivantes :

Tâche n° 59 : Étudier la possibilité d'utiliser la technologie de la chaîne de blocs dans les procédures d'octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle et de traitement des informations concernant les objets de propriété intellectuelle et leur utilisation; recueillir des informations sur les progrès accomplis par les offices de propriété intellectuelle dans l'utilisation de la chaîne de blocs et l'expérience acquise en la matière, évaluer les normes applicables à la chaîne de blocs en vigueur dans le secteur privé et examiner le bien-fondé et l'applicabilité aux offices de propriété intellectuelle; élaborer un modèle permettant de normaliser l'utilisation de la chaîne de blocs dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris des principes directeurs, des pratiques communes et l'utilisation de la terminologie à l'appui de la collaboration, des projets conjoints et de la validation; établir une proposition de norme de l'OMPI applicable à l'utilisation de la chaîne de blocs dans les procédures d'octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle et de traitement des informations concernant les objets de propriété intellectuelle et leur utilisation.

Tâche n° 61 : Établir une proposition de recommandations relatives aux modèles et images tridimensionnels (3D).

Tâche n° 62 : Examen des normes ST.6, ST.8, ST.10, ST.11, ST.15, ST.17, ST.18, ST.63 et ST.81 de l'OMPI, au regard de la publication par voie électronique des documents relatifs à la propriété intellectuelle et propositions de modification de ces normes le cas échéant.

Afin d'administrer ces nouvelles tâches, le CWS a établi trois nouvelles équipes d'experts : l'Équipe d'experts en technologie de la chaîne de blocs pour la Tâche n° 59, l'Équipe d'experts 3D pour la Tâche n° 61 et l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique pour la Tâche n° 62.

Le CWS a nommé IP Australia et Rospatent coresponsables de l'Équipe d'experts en technologie de la chaîne de blocs, Rospatent responsable de l'Équipe d'experts 3D et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) responsable de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique.

Le Bureau international a l'honneur d'inviter par la présente les membres du CWS souhaitant participer aux travaux des équipes d'experts susmentionnées à désigner leurs représentants.

Les travaux des équipes d'experts se dérouleront en anglais, par voie électronique et au moyen de réunions présentiels. Ils devraient commencer en décembre 2018.

./ Si votre office ou votre organisation souhaite participer aux travaux de cette équipe d'experts, je vous saurais gré d'envoyer les renseignements concernant vos représentants au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int, avant le 7 décembre 2018. Veuillez vous rapporter à l'annexe ci-jointe pour davantage de précisions. Je vous saurais gré également de bien vouloir mentionner la référence de la présente circulaire dans toute correspondance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur,
l'assurance de ma considération
distinguée.



Yo Takagi
Sous-directeur général
Secteur de l'infrastructure mondiale

Annexe de la circulaire C. CWS 108

Afin de prendre part aux discussions des équipes d'experts sur la plateforme Wiki de l'OMPI, la personne (représentant) désignée par son office ou par son organisation pour participer aux équipes d'experts devra disposer d'un compte d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Si le représentant n'a pas de compte, il peut en créer un à l'adresse <https://www3.wipo.int/wipoaccounts/usercenter/public/register.jsf>, puis le valider en suivant les instructions reçues par courrier électronique.

Lors de la validation du compte, il sera demandé au représentant de créer un nom d'utilisateur, qu'il utilisera pour accéder à l'espace Wiki. Il est recommandé de faire précéder le nom d'utilisateur du code ST.3 de l'OMPI correspondant, suivi d'un trait d'union (par exemple, ca-jsmith).

Afin de s'assurer que le compte a bien été créé, le représentant devra se connecter à la page Wiki de l'OMPI à l'adresse <https://www3.wipo.int/confluence> (en cliquant sur "Connexion" dans le coin supérieur droit et en saisissant son nom d'utilisateur et son mot de passe).

Une fois le compte créé, prière de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int, les renseignements suivants :

- nom de l'office ou de l'organisation;
- nom, prénom (Mme, M.);
- poste occupé au sein de l'office;
- nom d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI (nom d'utilisateur créé en suivant les instructions indiquées ci-dessus);
- adresse électronique utilisée lors de la création du compte auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI; et
- nom de l'équipe d'experts ou des équipes d'experts auxquelles le représentant souhaite participer (Équipe d'experts en technologie de la chaîne de blocs, Équipe d'experts 3D ou Équipe d'experts chargée de la transformation numérique).

Dès que le Bureau international aura traité les renseignements susmentionnés, les personnes désignées recevront une notification leur indiquant qu'elles peuvent accéder aux espaces Wiki des équipes d'experts concernées.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int.

[Fin de l'annexe et du document]